CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC REGIONAL CONCEDE POUR LA VALORISATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DE BIMONT A SAINT-MARC-JAUMEGARDE

ANNEXE 4

PRÉAMBULE :

La présente annexe détaille la composition, les attributions et les modalités de validation des décisions prises par les groupes de travail identifiés dans la convention de superposition d'affectations. Elle pourra être mise à jour autant que de besoin, sans formalisme autre qu'un accusé de réception, à l'initiative de l'un ou l'autre des partenaires.

GROUPE DE TRAVAIL 1 – SUIVI GENERAL DE LA CONVENTION ET GOUVERNANCE

Composition

- Région Provence Alpes Côte d'Azur
  DG Aménagement du territoire et Développement durable
  Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau
  Service Eau et Risques Naturels
  Chefs de projets concession régionale du canal de Provence
  Frédéric Vukic – 04 91 57 55 19 - fvukic@maregionsud.fr
  Gilles Fina – 06 59 08 50 42 - gfina@maregionsud.fr
- Métropole Aix Marseille Provence
  DGD Transition Environnementale, Culture, Sport et Équipements
  Direction des Espaces naturels et Grands Sites de France
  Directrice
  Sophie Hérété - 06 25 35 76 26 - sophie.herete@ampmetropole.fr
  Cheffe du Service Accueil des publics et Partenariats
  Sophie Georgenthum – 06 77 62 10 43 - sophie.georgenthum@ampmetropole.fr et gscsv@ampmetropole.fr
- Société du Canal de Provence
  Direction Juridique, Commande publique et Achat
  Cheffe du Service Juridique
  Vanessa Marron-Landier – 06 72 87 16 40 – vanessa.marron-landier@canal-de-provence.com
  Direction du Développement
  Responsable du Patrimoine Foncier
  Valentin Medjadj - 06 08 41 88 66 - valentin.medjadj@canal-de-provence.com
  Conductrice d'Opération
  Fabienne Esmieu - 07 61 65 10 42 - fabienne.esmieu@canal-de-provence.com

Attributions

- Se réunit une fois par an pour dresser le bilan de l'année écoulée et présenter les perspectives de l'année à venir.
- Peut également se réunir à la demande de l'un des partenaires lorsque survient une question à traiter ne relevant pas des groupes de travail 2 et 3.

Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2024

Validation

- Expresse par chaque partenaire, par courriel ou suivant l'importance de la question traitée dans les conditions prévues à l'article 10 de la convention

GROUPE DE TRAVAIL 2 – TRAVAUX HORS ENTRETIEN COURANT

Composition

- Région Provence Alpes Côte d'Azur
  DG Aménagement du territoire et Développement durable
  Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau
  Service Eau et Risques Naturels
  Chefs de projets concession régionale du canal de Provence
  Frédéric Vukic – 04 91 57 55 19 - fvukic@maregionsud.fr
  Gilles Fina – 06 59 08 50 42 - gfina@maregionsud.fr
- Métropole Aix Marseille Provence
  DGD Transition Environnementale, Culture, Sport et Équipements
  Direction des Espaces naturels et Grands Sites de France
  Cheffe du Service Accueil des publics et Partenariats
  Sophie Georgenthum – 06 77 62 10 43 - sophie.georgenthum@ampmetropole.fr et gscsv@ampmetropole.fr
  DGD Habitat Aménagement Développement Territoire et Social
  Direction Foncier et immobilier
  Service Opérations Immobilières et Travaux
  Chargé d'opérations
  Philippe Rieux - 06 89 86 71 98 - philippe.rieux@ampmetropole.fr
- Société du Canal de Provence
  Direction du Développement
  Responsable du Patrimoine Foncier
  Valentin Medjadj - 06 08 41 88 66 - valentin.medjadj@canal-de-provence.com
  Conductrice d'Opération
  Fabienne Esmieu - 07 61 65 10 42 - fabienne.esmieu@canal-de-provence.com
  Département Grands Ouvrages - Direction de l'Ingénierie
  Directrice de Projets
  Catherine Casteigts - 06 77 45 29 38 - catherine.casteigts@canal-de-provence.com
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
  Service Biodiversité Eau Paysages
  Bureau des Risques
  Inspecteur des sites
  Jean-Yves Vourgères - jean-yves.vourgeres@developpement-durable.gouv.fr
- Direction Régionale des Affaires Culturelles
  Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
  Architecte des bâtiments de France
  Carine De Naurois - carine.de-naurois@culture.gouv.fr

Attributions

- Est saisi à l'initiative de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou de la SCP dans un délai d'au moins un an avant la date prévisionnelle des travaux projetés.
- Se réunit au moins 3 fois en phases programmation, avant-projet et projet.

Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2024

Validation

- Expresse par la Région et la SCP conformément à l'article 5.3.3 de la convention pour les travaux qui seraient entrepris par la Métropole, selon les modalités ad hoc définies par partenaire, en amont des validations réglementaires requises, notamment en termes d'autorisations d'urbanisme.

GROUPE DE TRAVAIL 3 – OCCUPATION PAR DES TIERS

Composition

- Région Provence Alpes Côte d'Azur
  DG Aménagement du territoire et Développement durable - Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau - Service Eau et Risques Naturels
  Chefs de projets concession régionale du canal de Provence
  Frédéric Vukic – 04 91 57 55 19 - fvukic@maregionsud.fr
  Gilles Fina – 06 59 08 50 42 - gfina@maregionsud.fr
- Métropole Aix Marseille Provence
  DGD Transition Environnementale, Culture, Sport et Équipements
  Direction des Espaces naturels et Grands Sites de France
  Service Accueil des publics et Partenariats
  Sophie Georgenthum – 06 77 62 10 43 - sophie.georgenthum@ampmetropole.fr et gscsv@ampmetropole.fr
- Société du Canal de Provence
  Direction du Développement
  Responsable du Patrimoine Foncier
  Valentin Medjadj - 06 08 41 88 66 - valentin.medjadj@canal-de-provence.com
  Conductrice d'Opération
  Fabienne Esmieu - 07 61 65 10 42 - fabienne.esmieu@canal-de-provence.com

Attributions

- Se réunit à la demande de l'un des partenaires lorsque survient une question à traiter.

Validation

- Après concertation, la prise de décision relève de la SCP et de la Région, conformément à l'article 6 de la convention.

Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2024